L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME II. WINNIPEG, MAN., 3 AOUT 1899. NUMERO 26

ABONNENENTS.

Canada et Etats-Unis.................. $1.00
Europe (compris le port)............... 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne................ .12c.
Chaque insertion subsequente........... .8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariages cet sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

L'Eveque du Pole Nord.

Le "North West Review" nous raconte les voyages de Mgr. Clut, évêque d'Athabaska, à travers son diocèse—une contrée nue et désolée. Ce saint vieillard, mangeant à peine, et n'ayant pour abriter son corps fatigué que de mauvaises huttes ouvertes à tous les vents et à toutes les intempéries de la saison. Ce journal publie une lettre touchante du vénérable missionnaire à l'un de ses amis. Tous la liront avec intérêt :

"Si de longtemps je ne vous ai pas écrit, c'est que durant l'été j'ai été absorbé par des travaux manuels qui m'ont laissé peu de loisirs. J'ai plus souvent à la main la bêche ou la hache que la plume, de sorte que mes amis peuvent avoir quelque raison de se plaindre. Rares il est vrai sont les occasions qui peuvent nous permettre d'expédier notre correspondance vers des régions civilisées. Ici, il y a plus de trois mois que nous n'avons reçu aucune correspondance."

Et le prélat ajoute dans une autre lettre ;

"Durant l'été dernier, j'ai défriché deux acres de forêt, afin d'agrandir le terrain des Soeurs. Dès que le froid me força à suspendre ce travail, je repris ma hache et découpai deux voyages de bois de chauffage pour l'hiver. Pour n'être pas d'une nature très ép.scopale, ces travaux ne sont pas moins très utiles à la mission."

En verité, "l'Evêque du Pôle Nord" fait justement ce qu'aurait fait saint Paul, en pareille circonstance.

L'évêque d'Athabaska est un de ces grands pionniers qui n'ont qu'un but — avancer, avancer sans cesse, quelque soient les difficultés et les obstacles semés sur la route — et semer sur leur chemin l'Evangile et la foi, ces deux solides bases de toute civilisation.

Mal couchés, peu vêtus, à peine nourris, ils vont toujours et rien ne les arrête, tant qu'un souffle de vie anime leur corps usé, exténué par des privations sans nombre et un maximum de travail parfois bien au-dessus des forces humaines.

Les Franciscains.

On sait que le nouveau délégué apostolique permanent au Canada appartient à l'ordre des Franciscains.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que les Franciscains furent les premiers missionnaires du Canada ; ils disparurent lentement après la cession du pays aux Anglais. Nombre de vieillards se rappellent encore avoir vu les anciens récollets. Après une cinquantaine d'années d'interruption, les Franciscains reviennent dans le pays que leurs Pères avaient évangélisé.

La fondation actuelle de Montréal date de juin 1890. Accueillis avec sympathie par la ville de Montréal, ils s'établirent près de l'église de St. Joseph. Un malentendu leur créa alors quelques difficultés qui cessèrent bientôt devant leur bonne foi, et surtout devant leur calme en ces pénibles circonstances.

Le local gracieusement prêté par M. Leclerc, curé de St.-Joseph, étant bien vite devenu trop étroit, et la situation ne permettant pas de songer à un agrandissement en ce lieu; on pensa à un autre site. Une propriété leur fut offerte au coin des rues Sherbrooke et St. Denis, mais les autorités préférèrent l'emplacement actuel, sur la rue Dorchester, 1222. Les Pères s'y installèrent en mai 1892, et depuis leur établissement a prospéré.

Fromagerie de Lorette.

La fromagerie de Lorette, établie ce printemps par une société de fermiers de la paroisse et dont M. W. Lagimodière est le directeur, a remporté cette année à l'exposition industrielle de Winnipeg. un éclatant succès.

Elle a eu le premier prix pour le fromage coloré, le 2e pour le fromage blanc, et la médaille d'honneur pour toute la province.

C'est là un résultat qui fait honneur à notre population française en général, et en particulier aux industrieux fermiers de Lorette, ainsi qu'au distingué directeur M. W. Lagimodière.

Le fromager est monsieur A. Dubuc, il a droit à toute nos félicitations.

REVUE DES JOURNAUX.

Caverne d'assassins.

Le Sénat a tué le bill de Redistribution par une majorité de 22 voix. Evidemment, les vieux torys irresponsables tiennent à consolider leur réputation d'assassins politiques.

Leur attitude en cette affaire est d'autant plus injustifiable que les députés avaient décidé d'effacer de la carte électorale d'odieux morcellements pratiqués en 1882 et en 1892 et qu'ils sont seuls intéressés à régler pareille question. Or, les sénateurs, qui ne représentent rien et qui n'ont pas à aller devant le peuple, viennent par leur vote de dire à la Chambre des députés que c'est au corps irresponsable à prononcer sur les remaniements de la carte électorale et à décider si certains comtés doivent conserver leurs limites actuelles ou reprendre leurs anciennes frontières.

C'est bien cela, avec la constitution actuelle de notre Haute Assemblée, le Sénat est tout, la Chambre des députés et le peuple ne sont rien. Or, pareille situation politique n'est-elle pas contraire à toute idée de démocratie et de gouvernemet responsable ?—("La Patrie.")

Question de l'Alaska.

La séance de samedi au Communes a été une des plus émouvantes qu'il y ait eu depuis longtemps.

On y a vu le chef de l'opposition donner la main au chef du gouvernement et lui promettre l'appui de la chambre entière pour opposer aux monstrueuses prétentions des Etats-Unis la plus énergique des resistances.

Quoique très mesuré dans sa réponse, sir Wilfrid a peint, sans la farder, la situation telle qu'elle est dans toute sa gravité : le Canada ne cèdera pas un iota de ses justes droits, et les Etats-Unis devront, après l'avoir repoussé, accepter finalement l'arbitrage.

Voici les paroles de sir Wilfrid Laurier :

"L'attitude que le gouvernement a prise, et QU'IL MAINTIENDRA JUSQU'AU BOUT, a reçu l'approbation du pays tout entier. A présent qu'un règlement pacifique basé sur des concessions mutuelles a échoué, il ne reste plus que deux moyens de terminer l'affaire : PAR L'ARBITRAGE OU PAR LA GUERRE. Je suis certain que personne ne songe sérieusement à la guerre, et chacun sera d'avis, malgré que notre patience soit parfois mise à rude épreuve, malgré qu'il nous paraisse que nos adversaires prennent avec nous trop de libertés, chaun sera d'avis que le Canada doit épuiser tous les moyens pacifiques de régler la question, et l'unique moyen aujourd'hui c'est L'ARBITRAGE."

Il est impossible de se dissimuler plus longtemps la gravité de la situation. Les Etats-Unis sont en possession d'une lisière de terre dont nous leur contestons la propriété, et afin de régler la difficulté, nous leur proposons l'arbitrage. Très-bien, disent-ils, mais l'arbitrage ne pourra porter sur le territoire que nous occupons aujourd'hui. Ce qui revient à dire que les Etats-Unis ne veulent que d'un arbitrage qui leur confirme à l'avance leurs prétentions.

"Le Temps."

Correspondance de St.-Claude.

Depuis quelque temps notre jeune colonie a été le théâtre d'une série de fêtes presque ininterrompues, qui sont une preuve manifeste des sentiments de foi et de patriotisme qui devraient toujours présider à la fondation d'établissements français et catholiques. La population St.-Claudienne a le droit d'être fière. Elle a montré aux différentes nationalités qui l'environnent que les nobles traditions françaises ne sont point éteintes chez elle. C'est d'un bon augure pour l'avenir. Puissent ces manifestations se renouveler souvent, et que l'esprit d'union en soit toujours l'objet ; alors St.-Claude occupera avant longtemps une place d'honneur parmi les centres français de la province.

La première de ces fêtes a été le bénédiction de l'église agrandie, et d'une croix au champ du repos. C'est le 11 juin qu'a eu lieu cette imposante cérémonie. Le soleil qui lui aussi voulait être de la fête, se leva radieux et dissipa bientôt la bienfaisante rosée qui féconde nos moissons. Puis ce fut la voix argentine de la cloche, hissée depuis peu dans sa demeure aérienne, qui invita la population à se rendre l'église, décorée pour la circonstance.

La cérémonie commença à 10 heures. Une assistance nombreuse, pieuse et recueillie remplissait l'église. Le R. P. Dom Paul Benoit officiait. Au prône, il adressa quelques paroles, où il expliqua la fondation et le développement de la colonie. A l'issue de la messe eut lieu la bénédiction d'un calvaire en bois, dont nous sommes redevables au labeur de notre jeune curé.

Puis un diner fut servi sur des improvisées érigées sous les arbres qui entourent le presbytère.

Après le diner, Monsieur Régis Laurent présenta au R. P. Dom Benoit une adresse au nom des habitants de la paroisse.

Le R. P. Benoit y répondit puis serra la main de touts les habitants présents et repartit dans sa paroisse de N. D. de Lourdes où des cérémonies imposantes le rappelaient, huit jours après le R. P. Lacasse, le dévoué et infatigable missionnaire, venait à la demande de notre curé, prêcher une retraite de trois jours qui a vivement impressionné la population et ne manquera pas de porter ses fruits. Le bon missionnaire a laissé parmi nous un pieux souvenir qui ne s'effacera pas de sitôt.

Le 14 juillet fut célébrée la fête nationale. Dès 5 heures du matin le drapeau tricolore apparaissait sur les maisons du village, une brise légère se chargeait de le déployer au soleil levant, qui lui donnait un aspect plus imposant. Depuis longtemps déjà il flottait en maints endroits audelà des mers sur la terre de France, et nous avions tenu, nous aussi, quoique séparés par plusieurs milliers de kilomètres à ce que notre drapeau occupa la place d'honneur en cette circonstance. Le drapeau n'est-ce pas la patrie, n'est-ce pas la France. On le salue, on l'honore, on le garde comme la Patrie en personne. On meurt pour le drapeau comme l'on mourrait pour la France.

Vers midi des groupes nombreux arrivaient et allaient s'asseoir à des tables bien servies à la résidence de M. Edouard Legras au desert on trinqua à la santé de la France et du commaudant Marchand, puis vint l'heure des amusements, courses de chevaux, courses en sacs, courses à pied, mâts de cocagne. Les lauréats sont pour la course aux hommes M. V. Darel, pour la course des jeunes filles Mademoiselle Baudain. Pour les autres courses et amusements la famille Dorés a emporté neuf prix dont plusieurs premiers.

A 7 heures du soir fut servi un souper auquel succédèrent de belles et patriotiques chansons

Les dames ont eu un succès éclatant, elles ont été chaleureusement applaudies.

Citons en autres Mesdames Girin, Minodier et Robart.

Pendant toute la journée des rafraichissements ont été distribués gratuitement.

L'on s'est séparé le 15 au lever du soleil en se disant à l'année prochaine.

Monsieur A. Gauthier l'agent consulaire de France a Winnipeg, qui avait été invité par le comité d'organisation, à exprimé dans une aimable lettre ses regrets de ne pouvoir cette année à cause de l'expasition de Winnipeg être au milieu de nous, mais il nous donne l'espoir que nous serons bientôt honoré de la visite du représentant de la France.

Comme nous le disions en commençant la population catholique et française de St. Claude ne dérogent pas à ces belles et vieilles traditions c'est de bon augure.

Vive la foi et le patriotisme.

V. J. D.

Tentative de suicide

Une jeune fille de 15 ans, Eva Rivet, dont les parents demeurent à une couple de milles de la ville de Sherbrooke a cherché à se suicider, vendredi, en avalant du vert de Paris. La dose qu'elle s'était préparée était assez forte pour empoisonner trois personnes, et c'est peut-être ce que l'a sauvée, car elle a eu à la renvoyer presque tout de suite. Depuis trois ou quatre mois, la jeune fille souffrait de névralgie, qui avait grandement affecté toutes ses facultés. Elle a été terriblement malade et le Dr. Frégeau a été appelé. Après lui avoir donné les antidotes voulus, le Dr. Frégeau a pu constater que la jeune fille ne mourrait pas.

Conseils pratiques

L'ENFLURE DES PIEDS.

Les longues promenades, les marches forcées occasionnent parfois un douloureux gonflement des pieds. Cette indisposition oblige souvent la personne qui l'éprouve à un repos absolu. Pour faire disparaître promptement l'enflure, il suffit de prendre, en rentrant chez soi, un bain de pieds un peu prolongé dans une décoction de sureau additionnée d'une forte poignée de sel de cuisine.

Un second procédé consiste à employer pour le bain de pieds des feuilles de noyer que l'on fait bouillir durant un quart d'heure environ. Comme dans la récette précédente, on jette dans le liquide très chaud une poignée de gros sel.

Quatre contre un.

Un prêtre fut un jour abordé par un médecin, déiste en religion, qui lui demanda :

—Est-ce que vous prêchez afin de sauver les âmes ?

—Oui.

—Avez-vous jamais vu une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais entendu une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais flairé une âme ?

—Oui.

—Avez-vous jamais senti une âme ?

—Non.

—Eh bien ! dit le médecin, il y a quatre des cinq sens contre l'existence de l'âme.

Le prêtre alors demanda à son tour :

—Etes-vous un docteur en médecine ?

—Oui.

—Avez-vous jamais vu une douleur ?

—Non.

Avez-vous jamais entendu une douleur ?

—Non.

—Avez-vous jamais goûté une douleur ?

—Non.

—Avez-vous jamais flairé une douleur ?

—Non.

—Avez-vous jamais senti une douleur ?

—Oui.

—Eh bien, dit le prêtre, il y a aussi quatre sens contre un sur l'existence de la douleur. Et cependant, monsieur, vous savez que la douleur existe, et moi je sais de la même manière que l'âme existe.

L'ECHO DE MANIT BA

JEUDI, 3 AOUT 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à M. le Rédacteur de l'Echo de Manitoba. Boite 1309, WINNIPEG, MAN

Un hommage a notre redacteur

"Le Manitoba" quand il se voit acculé au pied du mur, quand il ne sait plus à quel saint se vouer; tourne invariablement sa rage contre notre rédacteur.

Il se hâte de déplacer le terrain de la discussion, dans l'espoir sans doute de masquer son impuissance.

En réalité il ne fait que l'accentuer davantage.

Les injures ne sont point des arguments, les suppositions calomnieuses ne sauraient faire oublier les faits.

Tout ce qu'on peut dire, de semblables procédés, c'est qu'ils sont l'aveu le plus manifeste de la rage impuissante, de l'exaspération auxquels sont reduits ceux qui s'y livrent; et, la persévérance avec laquelle le "Manitoba" s'attaque à notre rédacteur est en réalité l'hommage le plus flatteur qu'il puisse lui rendre.

En demandant lui même à ce que son nom ne figure plus dans "l'Echo" en faisant abnégation de sa propre personnalité, notre rédacteur a donné par là la preuve de sa sincérité et de son dévouement aux idées pour lesquelles il combat.

Il ne cherche point une vaine satisfaction personnelle; il entend être exclusivement l'interprête impersonnel des idées, le défenseur anonyme des principes du parti libéral tout entier.

Sans doute, les jeunes vaniteux, dont l'unique souci est de faire la roue, fut-ce avec les plumee des autres, seront incapables de comprendre et d'apprécier de pareils sentiments; mais de ceux-la on se préoccupe guère à "l'Echo"; et toutes leurs criailleries haineuses, ne sauraient nous faire devier de la ligne de conduite tracée.

Il était bon de le faire savoir une fois pour toutes; nous n'y reviendrons plus.

Elle est bien bonne!

Rien n'est réjouissant de ce temps-ci comme la lecture du "Manitoba."

On marche chaque semaine de surprises en surprises toutes plus divertissantes les unes que les autres.

C'est un changement continuel de décors; une succession de palinodies qui laissent loin derrière elles les farees de maître Patelin!

La comédie de la semaine dernière est une des mieux réussies; qu'on en juge!

Le "Manitoba" proclamant son indépendance! et non seulement son indépendance pour l'heure actuelle, mais son indépendance passée!

Vous avouerez qu'il faut être doté d'un joli aplomb pour oser écrire de semblables effronteries!

L'indépendance du passé! nous ne perdrons pas notre temps à l'examiner, chacun sait à quoi s'en tenir la dessus!

Mais l'indépendance actuelle? quand le jeune Eliacin conservateur, M. Joseph Bernier, faisait il y a trois semaines à peine, parti du comité chargé de préparer la fameuse plateforme conservatrice!

Quand le nom de M. Joseph Bernier s'élate chaque jour dans les colonnes du "Morning Telegram" comme candidat conservateur!

C'est vraiment insulter un peu trop ouvertement au bon sens de ses concitoyens; Il y a une limite même à l'audace et à l'effronterie!

Depuis quinze jours nous avons mis le jeune M. Bernier en demeure d'expliquer sa présence dans le comité susdit; il s'en est bien gardé!

Maintenant qu'il se voit pris en flagrant délit de partisannerie, il veut payer d'audace et croit en imposer aux gens par ses pompeuses déclarations d'indépendance!

A d'autres, jeune éphêbe, la farce est par trop grossière!

Ça ne prends pas; mais pas du tout.

C'est comme vos déclarations d'obéissance envers votre archevêque.

"Depuis que la question des écoles existe, le "Manitoba", a toujours suivi les conseils de son archevêque."

Nous sommes désolés en vérité, mais les faits, vous donnent un démenti formel; quand vous le voudrez nous pourrons vous le prouver tout au long; pour le moment il nous suffit de vous rappeler que, à l'heure actuelle même vous désobéissez ouvertement aux avis publiquement donnés par votre archevêque.

Votre petite manœuvre est sans effet; vous n'arriverez point à vous servir cette fois-ci de votre masque habituel; vous savez bien qu'il ne vous tient plus sur le visage.

C'est égal, la volte-face nouvelle est passablement instructive; il parait que l'étiquette conservatrice a perdu beaucoup de son prestige, aux yeux même du "Manitoba" puisque au bout de 15 jours le voici qui voudrait en changer, et se coller l'étampille de l'indépendance!

Leur espoir est envole.

Nous aimerions à savoir ce que la coterie Bernier et consort pense des déclarations de M. H. John McDonald, à Minedosa la semaine dernière.

De peur qu'ils les ignorent, nous croyons bon de les leur rappeler:

"M. Greenway et sir Wilfrid "Laurier ont eu à leur disposition "la question des écoles pour en "faire une question politique. Ils "l'on réglé. Le règlement n'a pas "été ce que beaucoup auraient voulu "qu'il soit, car ils le considèrent "comme sans raison et insatisfaisant. Cependant il (McDonald) "entend L'ACCEPTER COMME UN REGLEMENT, et il permettra aux choses de rester telles qu'elles sont, "bien qu'il soit prêt à rencontrer "ses adversaires sur cette question "s'ils préféraient la remettre en avant. Autrement il est prêt à admettre cette question comme une "QUESTION MORTE [dead issue)

Il serait intéressant de savoir sur quoi la coterie Bernier base maintenant ses "espérances meilleures" en M. McDonald.

Voici le moment pour la coterie de prouver sa bonne foi, sans plus attendre!

"Le Manitoba" n'écrivait-il pas la semaine dernière "qu'il était prêt à réclamer les droits de la minorité, aussi longtemps que justice pleine et entière ne nous aura pas été rendue."

Vous n'aurez jamais plus belle occasion, chère confrère!

La position est bien nette; votre "espoir meilleur" s'envole! "Le premier ennemi à combattre, c'est M. McDonald.

Le chef conservateur vous déclare nettement sa ferme volonté de considérer le règlement actuel comme final; il ne veut plus en entendre parler, en un mot il s'en désintéresse carrément.

Allez-vous (pour employer votre rhétorique) baiser la main qui vous soufflette; embrasser le talon qui brise votre poitrine?

C'est égal, "l'espoir meilleur" n'aura pas été de longue durée, pour vous, pauvres bleus! M. Hugh John McDonald l'a brutalement détruit dès la première journée de sa campagne.

Pour toute consolation, il ne vous reste que ses déclarations de l'hiver dernier, lorsqu'il disait: "que s'il arrivait au pouvoir il entendait faire respecter la loi de 1890 dans toute son intégrité."

Vous pouvez à votre gré choisir entre les deux déclarations; les deux se valent.

Quelle déconfiture pour ces pauvres bleus; ils peuvent pour se consoler chanter le refrain connu:

Quand on a tout perdu,
Et qu'on n'a plus d'espoir,
Etc., etc.

Souvenez-vous!

Nous livrons aux réflexions de nos compatriotes métis les paroles suivantes prononcées par M. Hugh John MacDonald, le chef conservateur, à Neepawa, jeudi dernier.

"Quand j'avais à peine 15 ans, à l'époque de la tentative des Féniens, j'ai marché en avant. La seconde fois, ce fut lors qu'eut lieu l'appel aux armes en 1870, quand les rebelles se révoltèrent dans cette province avec Louis Riel, et que le Col. Wolseley, aujourd'hui commandant en chef des forces de Sa Majesté, vint ici, et les réduisit, je l'ai accompagné dans cette occasion, et lorsqu'éclata la dernière rébellion de 1885 je marchais encore en avant avec le 90ème bataillon de Winnipeg. Je n'ai jamais entendu dire que rien de semblable ait été fait par aucun individu du genre Greenway".

Décidement M. H. John Macdonald était bien l'inspirateur des insultes que son organe le "Morning Telegram" adressait l'année dernière aux métis en général et à la mémoire de Louis Riel en particulier.

Cette fois il n'y a pas d'équivoque possible et chaque jour apparait plus évidente la tactique du parti conservateur, de faire appel à toutes les haines du temps passé. Il récoltera ce qu'il a semé.

Un programme

M. Joseph Bernier, le jeune fabricant de programme politique nous dit merveille dans son journal d'un programme modèle qu'il aurait conçu et mis au monde à St. Norbert en présence de ces fameux délégués, "dont, auxquels mêmement" nous sommes redevables de la candidature Bernier.

Ce programme, parait-il, se distinguerait surtout par sa clarté, et ses termes non équivoques; aussi brûlons-nous de connaitre cette œuvre lumineuse de l'enfant précoce.

Depuis si longtemps, nous interrogeons en vain les tenèbreuses arcanes du "Manitoba" pour y découvrir un fantôme quelconque de programme. qu'il y a vraiment cruauté à nous dérober plus longtemps, le poupon politique de M. J. Bernier.

Serait-ce la crainte de l'enrhumer qui empêche l'heureux père de nous montrer le nouveau né?

Nous faudrait-il attendre qu'il ait toutes ses dents? Allons, un bon mouvement, montrez-nous le marmot.

Protestons toujours.

Les anglais sont actuellement en difficulté avec les Boers; leurs voisins dans le Sud de l'Afrique.

Le Transvaal, ainsi se nomme le pays habité par les Boers, peuple de pasteurs descendants de colons Hollandais, le Transvaal est une contrée où l'or et les diamants abondent, ce qui a eu pour résultat d'attirer un nombre considérable d'étrangers, en majorité anglais.

Or parmi les prétentions qu'émet l'Angleterre, dans ses rapports avec le Transvaal, il est assez curieux de noter "la reconnaissance de la langue anglaise à égalité avec le Hollandais comme langue officielle" sans prétexte qu'une grande quantité de ses nationaux detiennent des intérêts considérables dans le pays.

La prétention mérite d'être retenue par nous canadiens-français du Manitoba; et n'avons nous pas le droit de nous en prévaloir pour reclamer nous aussi l'usage officielle de la langue française, en cette province où nous avons outre le droit de premier occupant, des intérêts considérables.

La justice de l'autre côté de l'Atlantique, ne serait elle pas la même que ce côté-ci?

Sera-ce donc toujours le mot de Pascal.

Vérité en deça des Pyrennées erreur au dela.

Quoiqu'il en soit il nous incombe de relever chaque fois qu'ils se présentent d'aussi tristes illogismes; ne serait-ce que pour forcer les coupables à courber le front et à rougir.

L'hon. M. Tarte

OPERÉ A PARIS.

L'hon. M. Tarte a subi à l'hôpital du Dr. Potain à Neuilly-sur-Seine, une opération chirurgicale au foie pratiquée par le Dr. Segould.

Un câblegramme, annonce que cette opération, qui était très dangereuse, a très bien réussi, et que le rétablissement du ministre des travaux publics se fera promptement. Nous en sommes heureux.

Le Dr. Coyteux-Prévost, le médecin de M. Tarte à Ottawa, était présent. Il a traverser la mer pour assister le ministre des travaux publics en cette occurrence diffic...

Une appreciation.

(De la "Patrie.")

Les conservateurs de St. Boniface veulent se débarrasser de M. Lauzon, le député qui ne sait ni lire ni écrire et à qui on avait confié la mission de sauver les écoles françaises du Manitoba.

En vue des prochaines élections, ils ont sacrifié le sus-nommé Lauzon et ils ont choisi M. Jos. Bernier comme leur candidat.

M. Lauzon annonce qu'il ne se laissera pas ainsi assassiner et qu'il sera candidat quand même.

Le M. Bernier dont il est ici question est le fils du sénateur Bernier; c'est un jeune homme sans valeur.

L'Exposition de 1900.

CONGRÈS DE SOCIOLOGIE COLONIALE.

Nous croyons rendre service à la cause de l'immigration française dans notre Province, en reproduisant l'article suivant paru dans le Bulletin de la Chambre de Commerce française de Montréal.

Voici que nos confrères de France nous apportent la nouvelle de l'organisation du bureau et de l'établissement du programme d'un congrès auquel les Canadiens qui ont étudié l'histoire de leur pays et de ses développements sociaux pourraient utilement prendre part. C'est le Congrès de sociologie coloniale.

Le bureau a été composé comme suit: Président, M. Le Myre de Vilers, député, ancien résident français à Madagascar, et ancien gouverneur de la Cochinchine française. Vice-présidents, prince Roland Bonaparte, MM. Descours-Desacres et Flandin, ancien député. Secrétaire général, M. Lescur, professeur à la faculté de Droit; Secrétaire général adjoint, M. Grodet, gouverneur des colonies; Trésorier, M. Lepel-Cointet, agent de change; Secrétaires, MM. Bouilland de l'Escale, Cordonnier et Dufourcq.

Se sont déjà inscrits pour en faire partie, MM. Bouquet de la Grye, Chailley-Bert, Le Roy Beaulieu, prince d'Arenberg, 'Levasseur, Léveillé, Georges Picot, Félix Voisin, Arthur Desjardins, membre de l'Institut, etc.

Le programme a pour thèse générale; des devoirs que l'expansion coloniale impose aux puissances colonisatrices, dans les colonies proprement dites, à l'égard des populations indigènes. Il comprend l'étude des matières suivantes:

1o Condition politique des indigènes. Dans quelle mesure et dans quelles conditions y a-t-il lieu de maintenir les organismes adminirtratifs des indigènes? Comment et par quels moyens peut-on mettre la population indigène à même de défendre ses droits et de faire valoir ses doléances auprès des autorités locales?

2o Condition juridique des indigènes. Leur condition au point de vue de la législation civile et criminelle et de la distribution de la justice. Respect de la propriété indigène et moyens de concilier ce respect avec les besoins de la colonisation.

3o Condition morale des indigènes. Moyens auxquels il convient d'avoir recours pour élever leur niveau intellectuel et moral.

4o. Condition matérielle des indigènes. Mesures propres à assurer la conservation de la race, à prévenir sa dégénérescence physique, à améliorer ses conditions d'existence.

Le Congrès se tiendra à l'hôtel de la Société de Géographie, boulevard St. Germain, du lundi 30 juillet au samedi 4 août 1900. Le prix de la cotisation est de 10 francs. Les adhésions devront être envoyées à M. Lepel-Cointet, trésorier, 24 rue de Choiseul. Paris. Tout ce qui est relatif aux communications devra être adressé à M. Lescur, secrétaire général, 4 boulevard Raspail, Paris.

(Suite sur la 5e page.)

ECHOS DU CANADA.

Un incendie désastreux a détruit la superbe église de Drummondville.

A Laprairie, un incendie a détruit plusieurs maisons appartenant à la succession Beaudry Ces bâtiments construits en bois ont brûlé rapidement, malgré les efforts de la brigade de La-Prairie.

Les pertes totales sont évaluées à $5,000.

Un bateau, le "Merrimac," est allé s'échouer, par temps de brume, sur le rocher d'Anticosti. L'équipage a été sauvé par le "Savoy," le bateau de M. Ménier, malgré le mauvais temps qui a rendu le sauvetage très-difficile.

Le commerce de bois sur la Gatineau est cette année des plus florissants. On pense que la coupe est de 30 pour cent plus élevée que l'année dernière.

On annonce la construction prochaine à St.-Henri d'une grosse manufacture, qui portera le nom de "Colonial Bleaching and Printing Co." On estime que la production de la première année ne sera pas moindre de $600,000. C'est une bonne fortune pour St. Henri, car l'usine occupera au moins 200 ouvriers.

M. Alphonse Racine est le vice-président de la Cie.

A Ste-Agathe, jeudi matin, les cris d'une femme, sur le quai, attiraient l'attention des travailleurs à l'emploie de la cie. de navigation de l'Outaouais, près de la rue Nazareth. Au même instant ils virent cette femme, qui est jeune, se précipiter dans le fleuve. Parmi eux se trouvait Adolphe de Repentigny, domicilié 45 rue Prince, qui sans perdre un instant ôta sa redingote et sauta dans le canal, où la jeune femme s'était enfoncée. Après quelques recherches M. Repentigny réussit à ramener cette personne à la surface, non sans péril, car les efforts de la jeune femme paralysaient ses mouvements, et il faillit être entraîné au fond. Cependant, M. J. W. Kelly, comptable du vapeur "Princess," amaré près de là, jeta un bouée à M. de Repentigny, qui y attacha la jeune femme qui fut ainsi retirée de l'eau.

A Sorel, ces jours derniers, les membres du Club St Laurent —association littéraire et athlétique—ont donné dans leur jolie salle, rue du Roi, une superbe réception à M. le curé Bernard. La salle était magnifiquement décorée de banderolles, drapeaux et oriflammes, éclairée à profusion de lanternes chinoises aux couleurs variées et produisant le meilleur effet.

Quand M. le curé fit son entrée, escorté par les officiers du club, il fut salué par de longs et chaleureux applaudissements.

M. Napoléon Poirier s'avança alors et lut une adresse remplie des plus jolis sentiments, et M. le curé y répondit avec un rare bonheur. Il termina en faisant aux membres du club ses meilleurs souhaits et en leur offrant généreusement à titre de contribution et d'encouragement une somme de $25.

A la dernière assemblée du conseil de ville de Lachine, il a été décidé de voter un bonus de $20,000 à MM. Sloeman & Co, manufacturiers de chemises et pardessus, à condition que tous les employers seront de Lachine. La compagnie a accepté et elle commencera bientôt ses nouvelles bâtises, qui seront en pierre et en bois, et auront trois étages de haut. Le coût en est de trente mille piastres.

Consulat general de France.

SERVICE MILITAIRE.

APPELES DE LA CLASSE DE 1889

Les jeunes gens de nationalité française nés ou résidant au Canada, qui auraient atteint l'âge de vingt ans avant le 1e janvier 1900, et qui sont appelés par conséquent à participer au tirage au sort de l'année prochaine (classe 1899), sont invités à faire connaitre, par écrit ou verbalement, à la Chancellerie du Consulat général de France dans la Puissance du Canada, leurs noms, prénoms, date et lieu de naissance, avec la désignation du dernier domicile de leurs parents en France.

Ils auront soin d'indiquer le motif de dispense qu'ils auraient à faire valoir, notamment en ce qui concerne l'application de l'article 50 de la loi de recrutement du 15 juillet 1889, au terme du quel "En temps de paix, les jeunes gens qui avant l'âge de 19 ans révolus, ont établi leur résidence à l'étranger, hors d'Europe et qui y occuperont une situation régulière, pourront, sur l'avis du Consul de France, être dispensés du service militaire, pendant la durée de leur séjour à l'étranger."

A cet effet, ces jeunes gens devront produire un certificat dont le modèle sera fourni, sur leur demande, par la Chancellerie du Consulat général de France, 99 rue St- Jacques, à Montréal.

Ils euront à faire connaitre également s'ils désirent subir au Canada la visite médicale prescrite par les règlements ; et dans ce cas ils devront autoriser une demande en autorisation aux Préfets de leurs départements respectifs par l'intermédiaire du Consulat Géneral de France.

Toutes les indications dont il est fait mention au présent avis devront parvenir au Consulat général avant le 15 octobre 1899 au plus tard.

DISPENSES DES CLASSES ANTERIEURES.

Les jeunes gens des classes antérieures à celle de 1899 déjà admis au bénéfice de l'article 50 ci-dessus rappelé, sont invités à faire établir sans retard le certificat annuel, destiné à constater qu'il n'ont pas cessé de remplir les conditions exigées pour profiter de la dispense dont il s'agit. Ces attestations doivent être remises à la Chancellerie du Consulat Général de France avant le 13 septembre de la présente année.

Les jeunes gens qui n'auraient pas rempli cette formalité en temps utile, seront par ce seul fait exposés à être déchus de la dispense, et susceptibles d'être appelés sous les drapeaux.

Dreyfus.

UNE NOUVELLE VERSION.

Paris, 20.—Le "Journal des Débats" dit que c'est la Russie qui a informé la France de la trahison de Dreyfus. Selon ce journal, Dreyfus a été jadis espion pour la Russie. Le général de Boisdeffre aurait appris ce détail au moment où l'on allait signer le traité franco-russe.

Subséquemment la Russie a fait savoir à la France que Dreyfus correspondait avec des officiers allemands, information qui fut confirmée par des agents français à Berlin. Ceux-ci ont énuméré les documents qui ont été livrés et dont la liste a servi à la confection du bordereau.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION :

366 Rue Principale

WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.

M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.

M. ED. GUILBEAU, 2E VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES DU BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.

M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.

Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

LES CHRETIENS AUX BETES.

(Chateaubriand.)

MARCHE AU SUPPLICE.

Cependant le peuple s'assemblait à l'amphithéatre de Vespasien : Rome entière était accourue pour boire le sang des martyrs. Cent mille spectateurs, les uns voilés d'un pan de leur robe, les autres portant sur la tête une ombrelle, étaient répandus sur les gradins. La foule vomie par les portiques, descendait et montait le long des escaliers extérieurs, et prenait son rang sur les marches revêtues de marbre. Des griffes d'or défendaient le banc des sénateurs contre les bêtes féroces. Pour rafraichir l'air, des machines ingénieuses faisaient monter des sources de vin et d'eau safranée, qui retombaient en rosée odoriféranie. Trois mille statues de bronze, une multitude de tableaux, des colonnes de jaspe et de porphyre, des balustres de cristal, des vases d'un travail précieux, décoraient la scène. Dans un canal creusé autour de l'arène nageait un hippopotame et des crocodiles ; cinq cents lions, quarante éléphants, des tigres, des panthères, des taureaux, des ours, accoutumés à déchirer des hommes, rugissaient dans les cavernes de l'amphithéâtre. Des gladiateurs non moins féroces essuyaient leurs bras ensanglautés.

Les prétoriens chargés de conduire les confesseurs au martyre assiégeaient déjà les portes de la prison de Saint-Pierre. Eudore, selon les ordres de Galérius, devait être séparé de ses frères, et choisi pour combattre le premier ; ainsi, dans une troupe valeureuse on cherche à terrasser le héros qui la guide ! Le gardien de la prison s'avance à la porte du cachot, et appelle le fils de Lasthènes.

—Me voici, dit Eudore ; que voulez-vous ?

—Sors pour mourir ! pour mourir, s'écrie le gardien.

—Pour vivre ! répond Eudore.

Et il se lève de la pierre où il était couché. Cyrille, Gervais, Protais, Qogatien et son frère Victor, Génès, Perséus, l'ermite du Vesuve, ne peuvent retenir leurs larmes.

—Confesseurs, leur dit Eudore, nous allons bientôt nous retrouver ! Un instant séparés sur la terre, nous nous rejoindrons dans le ciel.

Eudore avait réservé pour ce dernier moment une tunique blanche, destinée jadis à sa pompe nuptiale ; il ajoute à cette tunique un manteau brodé par sa mère : il parait plus beau qu'un chasseur d'arcadie qui va disputer le prix des combats de l'arc ou de la lyre dans les champs de Mantinée.

Le peuple et les prétoriens, impatients, appellent le fils da Lasthènès à grands cris.

—Allons ! dit le martyr.

Et surmontant les douleurs du corps par la force de l'âme, il franchit le seuil du cachot. Cyrille s'écrie.

—Fils de la femme, on vous a donné un front de diamants, ne les craignez point, et n'ayez point peur devant eux.

Les évêques entonnent le cantique des louanges, nouvellement composé à Carthage, par Augustin, ami d'Eudore :

O Dieu, nous te louons ! O Dieu, nous te bénissons ! Les cieux, les anges, les trônes, les chérubins te proclament trois fois saints, Seigneur, Dieu des armées.

Les évêques chantaient encore l'hymne de la victoire, et Eudore sorti de la prison, jouissait déjà de son triomphe ; il était livré aux outrages. Le centurion des gardes le poussa rudement et lui dit :

—Tu te fais bien attendre

—Compagnon, répondit Eudore en souriant, je marchais aussi vite que vous à l'ennemi ; mais aujourd'hui, vous le voyez, je suis blessé.

On lui attacha sur la poitrine une feuille de papyrus, portant ces deux mots :

Eudore, chrétien.

Le peuple le chargeait d'opprobes.

—Ou est maintenant sonDieu ? se disaient-ils. Que lui a servi de préférer son culte à la vie ? Nous verrons s'il ressuscitera avec son Christ, ou si le Christ sera assez puissant pour l'arracher de nos mains.

Et cette foule cruelle rendait mille louanges à ses dieux, et elle se réjouissait de la vengeance qu'elle tirait des ennemis de leurs autels.

Le prince des ténèbres et ses anges, repandus sur la terre et dans les airs, s'enivraient d'orgueil et de joie ; ils se croyaient prêts à triompher de la croix, et la croix allait les précipiter dans l'abîme. Ils excitaient les fureurs des païens contre le nouvel apôtre : on lui lançait des pierres, on jetait sous ses pieds blessés des débris de vases et des cailloux ; ils le traitaient comme s'il eût été luimême le Christ, pour lequel ces infortunés avaient tant d'horreur. Il s'avançait lentement du pied du capitol à l'amphithéâtre, en suivant la voie Sacrée. Au temple de Jupiter Stator, aux Rostres, à l'arc de Titus, partout où se présentait quelque simulacre des dieux, les hurlements de la foule redoublaient : on voulait contraindre le martyr à s'incliner devant les idoles.

—Est-ce au vainqueur à saluer le vaincu. Encore quelques instants, et vous jugerez de ma victoire. O Rome, j'aperçois un prince qui met son diadème aux pieds de Jésus-Christ. Le temple des esprits des ténèbres est fermé, ses portes ne s'ouvriront plus, et les verroux d'airain en défendront l'entrée aux siècles à venir.

—Jl nous prédit des malheurs, s'écrie le peuple : écrasons cet impie !

Les prétoriens peuvent à peine défendre le prophète martyr de la rage de ces idolâtres

—Laissez-les faire, dit Eudore. C'est ainsi qu'ils ont souvent traité leurs empereurs ; mais vous ne serez point obligés d'employer la pointe de vos épées pour me forcer à lever la tête.

On avait brisé toutes les statues triomphales d'Eudore. Une seule était restée, et elle se trouvait sur le passage du martyr ; un soldat ému de ce singulier hasard, baissa son casque pour cacher l'attendrissement de son visage. Eudore l'aperçut et lui dit :

—Ami, pourquoi pleurez-vous ma gloire ? C'est aujourd'hui que je triomphe ! Méritez les mêmes honneurs !

Ces paroles frappèrent le soldat, et quelques jours après il embrassait la religion chrétienne

Eudore parvint ainsi jusqu'à l'amphitéatre, comme un noble coursier percé d'un javelot sur le champ de bataille s'avance encore au combat sans paraitre sentir sa blessure mortelle.

Mais tous ceux qui pressaient le confesseur n'étaient pas des ennemis ; un grand nombre étaient des fidèles, qui cherchaient à toucher le vêtement du martyr, des viellards qui recueillaient ses paroles, des prêtres qui lui donnaient l'absolution du milieu de la foule, des jeunes gens, des femmes qui criaient :

—Nous demandons à mourir avec lui.

Le confesseur calmait d'un mot, d'un geste, d'un regard, ces élans de vertus et ne paraissait occupé que du péril de ses frères. L'enfer l'attendait à la porte de l'arène pour lui livrer un dernier assaut. Les gladiateurs, selon l'usage, voulurent revêtir le chrétien d'une robe des prêtres de Saturne.

—Je ne mourrai point, s'écrie Eudore, dans le déguisement d'un lâche déserteur et sous les couleurs de l'idolâtrie ; je déchirerai plutôt de mes mains l'appareil de mes blessures. J'appartiens au peuple romain et à César : si vous les privez par ma mort du combat que je leur dois, vous en répondrez sur votre tête.

Intimidés par cette menace, les gladiateurs ouvrirent les portes de l'amphithéatre, et le martyr entra seul et triomphant dans l'arène.

Aussitôt un cri universel, des applaudissement furieux, prolongés depuis le faîte jusqu'à la base de l'édifice, en font mugir les échos. Les lions et toutes les bêtes renfermées dans les cavernes répondent dignement aux éclats de cette joie féroce ; le peuple luimême tremble d'épouvante ! le martyr seul n'est point effrayé. Tout à coup il se souvient du pressentiment qu'il avait eu jadis dans ce même lieu. Il rougit de ses erreurs passées ; il remercie Dieu qui l'a reçu dans sa miséricorde, et l'a conduit par un merveilleux conseil à une fin si glorieuse. Il songe avec attendrissement à son père, à ses sœurs, à sa patrie ; il recommande à l'Eternel Démodocus et Cymodocée : ce fut sa dernière pensée de la terre, il tourne son esprit et son cœur uniquement vers le ciel.

L'empereur n'était point encore arrivé, et l'intendant des jeux n'avait point donné le signal. Le martyr blessé demande au peuple la permission de s'asseoir sur l'arène, afin de mieux conserver ses forces ; le peuple y consent dans l'espoir de voir un plus long combat. Le jeune homme enveloppé dans son manteau, s'incline sur le sable qui va boire son sang, comme un pasteur se couche sur la mousse au fond d'un bois solitaire.

(A continuer.)



AVIS PUBLIC.

Les soussignés ayant été nommés Commissaires par le Gouvernement du Canada pour traiter avec les Métis du Nord-Ouest, DONNENT AVIS PAR LES PRESENTES qu'à leur retour du District d'Athabaska, vers Octobre prochain, ils feront publier les lieux et dates auxquels ils rvncontreront les Métis des parties habitées des Territoires du Nord-Ouest, et accorderont des Scrip aux enfants des Métis nés entre le 15 de Juillet 1870 et la fin de Décembre 1885.

JAMES WALKER,
J. ARTHUR COTÉ,
Commissaires des Métis.

(Suite de la 2e page.)

Nous espérons que nos confrères canadiens voudront bien nous aider à recruter des adhésions à ce Congrès.

La Banque Ville-Marie.

La Banque Ville-Marie vient de suspendre ses paiements et ce désastre financier cause un gros émoi dans la Province de Québec où la Banque avait plusieurs succursales.

Quoique portant un nom français la banque Ville-Marie n'était pas une institution canadienne française, ses directeurs étant tous des anglais.

Le premier caissier de la banque, M. John Herbert, un anglais, est en fuite et l'on estime que ses détournements se monteraient à près de $58,000, on n'a pas encore mis la main dessus.

Le comptable principale M. Lemieux, arrêté tout d'abord sous le soupçon de complicité a été remis en liberté faute de preuve contre lui.

D'après les renseignements des journaux de Québec, la faute retomberait en grande partie sur le gérant de la Banque M. Weir, qui aurait manqué absolument de surveillance vis-à-vis de ses employés.

La Banque Ville-Marie ne passait point pour être dans de brillantes affaires; c'était la centinuation de la liquidation de l'ancienne banque qui en somme se continuait, mais les profits n'avaient jamais permis de reprendre le dessus.

Comme nous le disons plus haut, l'agitation est considérable dans la Province de Québec, la pluspart des déposants étant des cultivateurs, et de petits commerçants ou employés qui avaient deposé là leurs économies

La "Patrie" de Montréal s'est mis à la tête d'une campagne pour demander au gouvernement de nommer un inspecteur ; mais il paraitrait que la loi ne permet pas au gouvernement de prendre pareille initiative.

Nous rappelerons à nos lecteurs que ceux qui ont en leur possession des billets de banque de la banque Ville-Marie, n'ont rien a craindre ; ces billets sont garanti et seront remboursés intégralement ; même à partir du jour de la cessation de paiement ils portent intérêt à 6 par cent c'est donc un bon placement.

Ajoutons que l'accident de la banque Ville-Marie n'affecte en quoi que ce soit nos trois banques canadiennes françaises, la Banque d'Hochelaga, la Banque Jacque Cartier et la Banque Nationale, que toutes trois sont des institutions des plus prospères.

On croit que les derniers rapports officiels de la Banque Ville Marie étaient incorrects, M. Weir ayant declaré lui-même qu'il n'y avait pas en inspection des livres depuis le mois de janvier dernier. S'il en est ainsi la responsabilité des directeurs est terrible, et il y peut y avoir lieu à des mesures sevères.

—Madame Daoust et sa soeur Melle Zimmerman partent samedi prochain pour la Belgique en voyage d'agrément.

NOUVELLES LOCALES.

—M. Lavack et Madame, de Ste Anne des Chênes sont partis mardi matin en voyage d'agrément aux Etats Unis, en compagnie de M. Lavack père, qui était venu passer plusieurs mois chez son fils à Ste. Anne, et qui s'en retourne chez lui dans l'Etat de New-York.

—Les mouvements de blé à Fort William la semaine dernière se chiffrent par 245,000 minots à l'entrée et 267,000 à la sortie. Il reste en magasin 1,982,-000, minots, chiffre très élevé par rapport aux années précédentes.

—D'après les rapports reçus par le C.P.R., des différentes stations le long de ses lignes, la récolte de cette année sera supérieure à toutes récoltes précédentes.

—Son Honneur le Juge Dubuc est parti lundi dernier pour Ottawa, voyageant tout à la fois pour son plaisir et ses affaires.

—Une hausse vient de se produire sur le marché de Liverpool en faveur du bétail canadien et comme les animaux sont dans des conditions excellentes cette année, il est probable que les expéditions vont être nombreuses.

—Une grande démonstration politique est organisée par le parti libéral pour le 8 aout à Rapid City.

—Jeudi dernier, un jeune enfant de 5 ans, Donald Calder de St. Boniface s'est cassé le bras droit, par suite d'une chute malheureuse.

—Des travaux considérables sont en cours d'exécution cet été a Winnipeg. Plusieurs bâtiments importants s'élèvent sur la rue Main, et dans les rues environnantes. En outre, l'avenue du Portage a été macadamisée jusqu'à hauteur de l'hotel Clarendon, et l'on travaille en ce moment à la partie sud de la rue main, depuis le Northern Pacific jusqu'au pont sur l'Assiniboine. Toute cette partie va être également macadamisée.

—On se plaint de tous côtés des dommages que causent les mouches à patates cette année. Seul l'usage répete du vert de Paris pourra prévenir les désastreux effets de ces terribles insectes.

—Pour se faire une idée de l'importance des travaux exécutés cette année à Winnipeg, il suffira de savoir que 1300 ouvriers sont employés actuellement par la ville.

LES COUPURES ET LES ECORCHURES.

Il paraît que les feuilles de géranium ont la propriété de guérir promptement les coupures, écorchures et autres plaies de même genre. On prend une ou plusieurs feuilles de cette plante que l'on écrase un peu sur un linge; on applique sur la plaie et souvent il arrive qu'une seule feuille suffit pour la guérison complète, radicale, car elle s'attache fortement à la peau, aide au rapprochement des chairs et cicatrise ainsi la blessure en peu de temps.

Naissance,

HOLLAND— A St. Boniface, le 30 Juillet, Madame Joseph Holland, une fille.

Revue Commerciale

MARCHÈ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c; à 64 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour le blé mouillé.
Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.
Issues de Meuneries.—Son, $10; gru, $12 la tonne.
Moulée.—D'avoine, $18, à $20; d'orge et avoine, $15 à 17; blé mêlé, $9 à $12.
Avoine.—Dans la Province le prix est de 45 c., et de 45 c. à 47 c. à Winnipeg pour bonne qualité.
Orge.—00 c. à 00 c. pour qualité ordinaire, et 00 c. à 00 c. pour orge de brasseur.
Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 00 c à 00 c.
Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme au-dessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année, sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LE MANITOBA

Le bulletin des Récoltes, émané par le Gouvernement le 12 décembre 1898, donne les statistiques suivantes, pour l'année :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'acre. Minots.	Récolte totale Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.60	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED.

Annimaux de boucherie exportés durant l'année 12,525
Bêtes d'élevage expédiés pendant l'année 20,000

PRODUITS DE LA LAITERIE

Total des produits de la laiterie pour l'année................ $409,455

Dépenses de construction sur les fermes cette année........$1,460,740

Nombre de fermes dans la province........................ 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions faciles de paiement. Les prix sont de $2.50 en montant.

Homesteads gratuits.

peuvent être obtenus en beaucomp d'endroits de la Province.

On peut obtenir toutes les informations désirables, ainsi que cartes etc., en en faisant la demande à

Thomas Greenway,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.

Ou à C. H. Jeffreys, Agent d'Immigration pour Manitoba.